

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture du concours spécial d'internat en médecine à titre européen pour les médecins français et les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne au titre de l'année universitaire 2010-2011

NOR : SASH1003790A

Par arrêté de la ministre de la santé et des sports en date du 8 février 2010, le concours spécial d'internat en médecine à titre européen pour l'année universitaire 2010-2011 est ouvert selon les modalités suivantes :
La période d'inscription est fixée du 2 au 17 mars 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves ont lieu simultanément dans les subdivisions d'internat suivantes : Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Tours, selon le calendrier suivant :

- première épreuve : le 2 juin 2010, de 14 heures à 17 heures ;
- deuxième et troisième épreuve : le 3 juin 2010, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
- épreuve de lecture critique d'article scientifique : le 4 juin 2010, de 9 heures à 12 heures.

Le dossier d'inscription comprend :

1° Le formulaire d'inscription sur lequel sera mentionné le diplôme d'études spécialisées que le candidat souhaite préparer.

2° La copie lisible de la carte d'identité ou du passeport ;

3° La copie du diplôme permettant l'exercice de la profession de médecin. Les diplômes délivrés par un des Etats membres de l'Union européenne, autre que la France, devront être accompagnés d'une attestation délivrée par les autorités ou les organismes compétents certifiant que la formation est conforme aux dispositions de l'article 24 de la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 ;

4° Une attestation établie par l'ordre professionnel des médecins ou par les autorités compétentes certifiant que l'intéressé exerce depuis trois années au moins une activité professionnelle en qualité de docteur en médecine.

Les documents rédigés en langue étrangère devront être traduits en français par un traducteur assermenté.

Les conditions requises sont arrêtées à la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date de clôture des inscriptions est réputé irrecevable.

Les dossiers d'inscription sont à adresser en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Centre national de gestion, département concours, mobilité-développement professionnel, concours médicaux hospitaliers, immeuble Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75015 Paris.

Le formulaire d'inscription ainsi que les informations relatives à ce concours peuvent être obtenus sur le site internet suivant : www.cng.sante.fr, rubriques : « concours et examens/concours et examens donnant accès aux 3^e cycles des études médicales/concours spécial à titre européen donnant accès au 3^e cycle des études médicales ».